

Destinataires : Membres du Comité permanent des pêches

Expéditeur : David R. Boyes, M. Sc., Borealis I

Objet : Réflexions sur 40 années de pêche au large de la Colombie-Britannique, observations sur les témoignages livrés au cours des quatre derniers jours et recommandations au Comité FOPO

Je suis un pêcheur de première génération; mes parents étaient des gens de la ville et travaillaient dans le domaine de la santé. Moi, j'adorais sillonner les eaux. J'ai commencé à naviguer sur des canots pneumatiques, quand j'étais enfant, puis j'ai fait partie de l'équipage de bateaux à quilles dans ma localité. Plus tard, avec un ami du secondaire (Tim, dont je vous reparlerai plus tard), j'ai construit un petit voilier à partir d'un bateau de sauvetage en acier que le ministère de la Défense nationale avait en surplus et, à 21 ans, j'ai fait une traversée aller-retour jusqu'en Nouvelle-Zélande. En 1977, je me suis lancé à tâtons dans le métier de pêcheur de hareng rogué, avec un permis loué, pendant que je faisais mon baccalauréat et ma maîtrise en biologie marine à l'Université de la Colombie-Britannique, et c'est le travail que j'exerce depuis.

Mon premier bateau était un bateau de pêche à la traîne de 33 pieds – muni de lignes de traîne mécaniques et d'un vieux moteur Chrysler Crown dont la culasse était fêlée, ce qui m'obligeait à changer l'huile tous les trois jours. J'avais un vieil échosondeur à papier humide, mais je n'avais ni radar, ni système Loran (l'ancêtre du GPS), ni radio VHF. Je n'avais qu'une radio Mickey Mouse – y en a-t-il qui savent de quoi je parle? Je pêchais au large d'Ucluelet, seul, et j'ai réussi à ramasser suffisamment d'argent pour reprendre mes études à la session d'hiver. Un prêt garanti par ma famille m'a permis d'acheter un bateau un peu plus gros la saison suivante, doté d'un moteur plus fiable et de treuils hydrauliques. Je n'avais toujours aucune idée de ce que je faisais, mais mon copain Pete, étudiant lui aussi à l'Université de la Colombie-Britannique, m'avait rejoint dans l'aventure. Nous étions donc maintenant deux hommes à bord du bateau! Comme nous avons pêché quelques saumons cet été-là, que j'étais toujours étudiant et que je vivais sur mon bateau à False Creek, j'ai installé un congélateur à bord. Ce congélateur m'a coûté 50 000 \$ (10 fois plus en dollars d'aujourd'hui) et a grugé tous les revenus que j'avais gagnés l'année d'avant, mais je pouvais maintenant obtenir un meilleur prix et rester en mer jusqu'à ce que le bateau soit plein. La saison de pêche a été très bonne en 1979. Pete et moi commençons à prendre de l'essor – nous n'étions plus dans le rouge à la rentrée scolaire. L'année 1980 est arrivée – le poisson se faisait rare et les prix étaient très bas, mais c'est ça la pêche : on fait deux pas en avant, puis un pas en arrière. Pete possédait maintenant son propre bateau et s'était lancé en affaires avec son frère. Quant à moi, je pêchais avec ma future épouse – au début des années 1980, la pêche et les prix se sont améliorés lentement. Tim avait acheté lui aussi un bateau de pêche à la traîne et, comme moi, il pêchait avec celle qui allait bientôt devenir sa femme. Je pêchais encore le hareng rogué tous les ans en mars (je m'étais procuré un permis et j'en louais plusieurs autres), et je tentais de poursuivre mes études en même temps. À la fin des années 1980, au printemps, à mon arrivée à Ucluelet, je voyais à l'horizon, dans le bassin commercial, l'ancien *James Stewart*

(bateau hydrographique), rebaptisé le *Canadian Princess* – un hôtel flottant entouré d'une flottille de bateaux qui rendent malade, tellement ils tanguent. J'ai demandé à un pêcheur local ce que c'était. Il m'a répondu que c'en était fini pour moi, et il avait raison. Peu de temps après, David Anderson, le ministre des Pêches de l'époque, a négocié un nouveau traité sur le saumon avec les États-Unis interdisant l'accès au saumon coho pour les flottilles de pêche à la traîne de la côte Ouest, mais autorisant presque entièrement la pêche récréative au saumon chinook pour les flottilles nouvellement arrivées sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Le temps était venu pour moi de me retirer ou de me réorienter. J'ai déniché un emploi sur le pont du bateau d'un pêcheur local de flétan à un moment où cette pêche se remettait à peine d'une crise désastreuse, et je me suis initié à la pêche à la palangre. Ironie du sort, le *Canadian Princess* est aujourd'hui à l'abandon, et le Oak Bay Marine Group, autrefois moteur du secteur de la pêche récréative et capable de dicter ses politiques au gouvernement, est aujourd'hui grandement affaibli – la roue tourne, n'est-ce pas?

Comme l'accès au saumon nous était désormais interdit, en raison de la réattribution de quotas au secteur de la pêche récréative, et que l'essor que connaissait l'industrie de l'élevage du saumon faisait s'effondrer les prix, j'ai décidé de me lancer dans la pêche au flétan – c'était ça ou je devais me retirer, car la pêche au hareng semblait aussi risquée à l'époque. En 1989, en hypothéquant la petite maison de l'île de Vancouver que ma femme et moi avions payée 70 000 \$, nous avons pu nous acheter une plaquette de validation « L » et équiper le bateau pour la saison de pêche de 1990 – la dernière saison digne des Olympiques, qui n'aura duré que six jours, finalement. Nous n'avons pas pêché beaucoup de poissons – les néophytes y arrivent rarement, et il se trouve que c'était la seule année où je pouvais me qualifier pour la pêche à quotas, dont l'arrivée était prévue en 1991. J'ai donc amorcé l'ère des quotas avec un permis de pêche extrêmement coûteux, une facture très salée pour la conversion de mon bateau et un minuscule quota. Heureusement, le prix du flétan avait doublé, grâce à l'arrivée du régime des quotas, et la pêche n'était plus désormais le secteur d'activité dément et impitoyable qu'il avait été. Après deux années d'apprentissage de la pêche au flétan, j'ai acheté un autre petit quota que j'ai réattribué au bateau de Pete. Cette année-là, nous avons pêché le quota de Pete avec mon bateau, puis nous avons installé tous les engins de pêche de mon bateau sur le sien pour pêcher l'autre quota – c'est absurde, je le sais, mais c'est ainsi qu'on faisait à l'époque. Sont arrivés ensuite les quotas transférables, jusqu'à un plafond de 1 % du total autorisé de captures (TAC) annuel pour n'importe quel bateau. J'ai appliqué les deux quotas à mon bateau, ce qui était presque suffisant pour que cela vaille la peine de préparer notre attirail de pêche et d'aller en mer. Nous gagnions tous un salaire décent, après déduction des dépenses. Selon le représentant du SFI qui a témoigné devant votre Comité, en tentant de bâtir une entreprise de pêche prospère, je suis devenu « spéculateur ». Or, mon équipage et moi pensions juste créer de l'emploi et nourrir la population grâce à une ressource durable, et nous tirions une certaine fierté de notre travail! Nous pêchions le hareng en mars, passions à la pêche au flétan en avril, puis Pete et mon autre copain Tim, qui possédaient également un bateau de pêche au saumon, préparaient leur bateau de pêche à la traîne, et moi, le mien. Une seule pêche ne rapportait pas

suffisamment pour faire sa saison, du moins pas pour nous. Parfois, nous allions aussi pêcher le thon le long de la côte américaine, lorsque les poissons étaient proches de la côte et que le marché était bon.

Remontons maintenant le temps jusqu'en 2003. Les stocks de saumon se sont effondrés, tout comme ceux de hareng rogué. Si vous vous demandez pourquoi la quarantaine de bateaux senneurs dans la baie d'Alert ont disparu, ne cherchez plus. Sous l'impulsion d'une campagne concertée, menée par des organisations environnementales non gouvernementales, le MPO a avisé les flottilles de pêche à la ligne et à l'hameçon de poisson de fond que les totaux autorisés de captures (TAC) de sébaste, un poisson benthique, seraient coupés de moitié, que chaque bateau serait responsable de toutes les prises et que la conservation des prises de cette espèce serait obligatoire. Je me suis retrouvé à siéger au comité (maintenant le Commercial Industry Caucus) pour le secteur du flétan – l'un des sept à siéger pendant des centaines de jours, avec le MPO et le gouvernement provincial (qui financent le processus), dans le but de proposer un plan de pêche permettant au Ministère d'atteindre ses objectifs de conservation tout en autorisant la pêche. Rien de comparable n'a été mis à l'essai ailleurs dans le monde, et le Plan de gestion intégrée du poisson de fond proposé, qui englobe également la pêche au chalut, attirera l'attention des organismes responsables de la gestion des pêches du monde entier (y compris de l'ONU). Ainsi, une quinzaine d'entre eux sont venus en Colombie-Britannique pour connaître le système de gestion le plus évolué qui soit, où tous les pêcheurs sont soumis à une surveillance totale, en mer et à quai, et où chaque bateau est responsable des mortalités dues aux prises remises à l'eau, toutes espèces confondues. Les faits sont éloquentes : depuis 2006, toutes les flottilles respectent les TAC pour chaque espèce et chaque zone – on parle de 66 combinaisons, si on inclut la pêche au chalut, sans excéder une seule fois les limites. Sans quota individuel transférable (QIT), par espèce et par zone, ce système de gestion de calibre mondial tombe à l'eau et on se remet à rejeter les prises accidentelles par-dessus bord. Mais un système de gestion des pêches d'avant-garde est lourd et coûteux, et ces normes rigoureuses imposent une réduction des flottilles pour permettre des économies d'échelle servant à financer le programme. Actuellement, je paie environ 1 700 \$ par débarquement au sous-traitant qui effectue la vérification du journal de bord et l'audit vidéo, la validation à quai et l'entrée de données dans le système informatique du MPO. S'ajoutent à cela les frais d'inscription annuels de 1 000 \$ pour participer au programme. Un excellent système de gestion des pêches, qui permet d'obtenir des résultats remarquables en matière de conservation et d'assurer une pêche durable, cela a un prix. En Colombie-Britannique, les pêcheurs doivent payer le fret – il n'y a pas de subvention.

Je me suis servi de ma marge de crédit hypothécaire pour acheter plus de quotas au fil du temps et investir dans des QIT pour le sébaste et la morue charbonnière, de façon à compenser les prises accidentelles de ces espèces, comme je connaissais des gens dans l'industrie qui en vendaient. Je fais appel au transformateur de poisson avec qui je fais affaire ainsi qu'à mes contacts dans l'industrie, et j'échange des quotas pour trouver et louer ou échanger les QIT nécessaires pour compenser les

prises accidentelles. Comme la majorité des pêcheurs en 2019, j'ai acheté la plupart des QIT après l'instauration du programme, il y a 28 ans (selon une étude récente, c'est le cas pour 80 % des QIT). L'année dernière, mes quotas totalisaient à peine un peu plus de 32 000 livres. Il n'y a pas si longtemps, en 2005, ils dépassaient 75 000 livres, et le plafond de 1 % équivalait presque à 130 000 livres. Le TAC global a donc diminué de plus de 50 % durant cette période et il continue de baisser chaque année – quel mauvais investissement! Si on applique un facteur d'inflation aux prix du poisson et à la valeur des permis, la manne tant espérée s'envole. Les stocks de flétan sont cycliques, évidemment, et nous espérons voir une remontée, mais l'oscillation décennale du Pacifique (ODP), associée au recrutement du flétan dans le Pacifique Nord, est négative depuis quelques années, et les scientifiques de la Commission internationale du flétan du Pacifique chargés de l'évaluation des stocks sont pessimistes quant à la trajectoire de ces derniers à court terme. Ajoutez à cela l'offre abondante de flétan de la côte Est (près du double de celle de la Colombie-Britannique à l'heure actuelle) et de flétan d'élevage provenant de la Norvège, et on peut voir les nuages sombres se profiler à l'horizon. En 2019, les TAC de flétan en Colombie-Britannique seront d'à peine plus de 5 millions de livres – les plus bas depuis le début des années 1980. Si les 435 détenteurs de permis pêchaient, cela équivaldrait à 11 500 livres par pêcheurs – ce qui est loin d'être suffisant pour équiper et entretenir un bateau, payer l'équipage et le carburant, et trouver et payer quelqu'un pour faire la surveillance.

Ainsi, si quelqu'un croit que la pêche au flétan en Colombie-Britannique va combler le vide laissé par l'effondrement des stocks de saumon et de hareng rogué, c'est qu'il n'a pas fait le calcul. Il y a environ 145 bateaux de pêche au flétan, en ce moment, et une cinquantaine d'autres qui en pêchent accidentellement. Auparavant, il n'y avait jamais plus d'une centaine de bateaux de pêche au flétan sur la côte de la Colombie-Britannique – la ressource n'est tout simplement pas assez abondante pour qu'il y en ait plus. Avant l'imposition de la limite des 200 milles marins, la plupart des navires de la Colombie-Britannique se dirigeaient vers l'Ouest, vers le golfe de l'Alaska et la mer de Béring. Or, depuis 1977, ils ne sont plus autorisés à aller au-delà de cette limite, et c'est à cette période que le MPO a délivré 435 permis – beaucoup plus que ce que la côte de la Colombie-Britannique pouvait soutenir. La réattribution du flétan aux flottilles faisant de la pêche récréative – qui accapare maintenant 15 % des TAC sur la côte – aggrave la situation.

Quelques points soulevés dans les témoignages que vous avez entendus :

- Depuis 20 ans, le gouvernement du Canada achète environ 30 % des QIB de flétan pour le règlement des revendications territoriales dans le cadre du processus des traités. Par comparaison, Canadian Fishing Company Ltd (Canfisco) en possède moins de 3 %. La directrice régionale Rebecca Reid vous a dit que le Programme de transfert des allocations et l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) ont permis d'investir environ 140 millions de dollars pour l'achat de permis et de quotas (toutes espèces confondues) et que cela va continuer. Presque toutes les transactions récentes de QIT de flétan se sont faites dans le cadre de l'IPCIP et l'achat de

quotas pour des pêcheurs autochtones indépendants – ces achats font monter les prix bien au-dessus de 120 \$ la livre. Je ne paie pas plus de 64 \$ la livre – je ne pourrais concurrencer le gouvernement fédéral, qui a d'importants moyens.

- Selon M<sup>me</sup> Donkersloot, les pêcheurs et les bateaux sont encore là, et ils pourraient réintégrer la pêche si le gouvernement changeait sa politique. Or, c'est faux. Les pêcheurs ont pris leur retraite ou ils sont partis travailler dans les champs pétrolifères ou ailleurs, et les bateaux ont disparu. Certains sont en Alaska ou dans les 48 États au sud de la frontière, certains ont été convertis en bateaux de plaisance, et d'autres ont coulé ou sont à l'abandon. Pas un seul bateau de pêche, petit ou grand, n'a été construit en Colombie-Britannique depuis 25 ans, et il ne reste plus de constructeur. Les subventions allouées par le gouvernement à la construction de bateaux de pêche ont pris fin vers 1978, tout comme les prêts fédéraux aux pêcheurs. Un nouveau bateau de pêche au flétan (de 50 pieds) coûterait près d'un million de dollars aujourd'hui. Qui pourrait trouver le financement pour faire construire un tel bateau, surtout depuis que l'accès aux ressources n'est pas garanti?
- On a prétendu que des QIT passaient aux mains d'intérêts étrangers, mais M<sup>me</sup> Silver n'a fourni aucune preuve de ce qu'elle avançait lors de son témoignage. Oui, on sait qu'un homme d'origine chinoise a investi dans le secteur de la pêche au chalut, mais on m'a dit qu'il est citoyen canadien. Je ne suis pas au courant que des sociétés ont des parts dans le secteur de la pêche au flétan ni que des médecins et des avocats y investissent, comme on le dit souvent, mais il se peut que cela existe. Pourquoi un investisseur voudrait-il mettre des capitaux dans un QIT qui a diminué de plus de la moitié de son volume annuel au cours des 10 dernières années, dans un QIT qui pourrait être réattribué de façon aléatoire à d'autres secteurs sans compensation, comme le ministre l'a fait en 2012, lorsqu'il a donné des QIT totalisant 14 millions de dollars au secteur de la pêche récréative? Les pêcheurs de flétan ont dépensé 350 000 \$ pour porter leur cause devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, puis devant la Cour d'appel fédérale; tout cela pour se faire dire, au final, que le ministre peut réattribuer des QIT avec ou sans raison aucune, tant que ça reste légal. Quel spéculateur sain d'esprit voudrait se lancer dans quelque chose qui risque de diminuer de moitié à cause des phénomènes naturels à l'ère des changements climatiques et de la pollution grandissante des océans, faire face à la concurrence toujours plus grande sur le marché, et se faire retirer son permis sans aucun recours? Fait à souligner, le Canada n'interdit pas l'investissement de capitaux étrangers dans de nombreux secteurs de son économie – pétrole et gaz naturel, technologies, agriculture, fabrication. Pourquoi la pêche ferait-elle exception? Le Canada et les Canadiens investissent beaucoup de capitaux à l'étranger – les principales caisses de retraite publiques investissent la plus grande partie de leurs actifs à l'étranger, afin d'obtenir des taux de rendement plus élevés et de diversifier leurs portefeuilles. L'autre jour, j'ai lu que le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a des parts dans

- l'aéroport de Bruxelles. Qu'en pensent les Belges? Le Régime de pensions du Canada investit la plus grande partie de ses actifs à l'étranger également – où investit le régime de pension des parlementaires? Non pas que j'encourage ou défende l'injection de capitaux étrangers dans l'industrie de la pêche, mais cela se fait depuis plus d'un siècle. L'industrie de la pêche au saumon sur la côte Ouest est née grâce à des investissements anglais et américains. C'est difficile pour un petit joueur de faire concurrence à son propre gouvernement.
- Plusieurs intervenants ont défendu la confiscation par le gouvernement des QIT et leur réattribution dans le but de créer des emplois sur la côte. Or, cette façon de faire n'est pas sans conséquence pour le Trésor fédéral. Actuellement, en plus de verser chaque année à l'État des redevances en échange du privilège de pêcher du poisson – une ressource publique –, les détenteurs de permis adhérant à un régime de QIT paient des impôts sur leurs bénéfiques nets. Si la politique fédérale était réorientée vers la réattribution, les pêcheurs, qui peinent maintenant à vivre de leur métier, seront plus nombreux à payer très peu d'impôt ou à ne pas en payer du tout, et les demandes d'assurance-emploi, faites normalement lorsque les activités sont en difficulté, se multiplieront. Résultat : une pêche de misère, qui est un fardeau pour les fonds publics plutôt qu'un contributeur net grâce aux fruits de l'exploitation d'une ressource durable.
  - Je vends la plus grande partie du flétan que je pêche à Canfisco; je lui loue aussi des QIT afin d'atteindre le plafond annuel de 1 % de mes QIT pour chaque bateau, qui ont beaucoup diminué – ils étaient de 13 000 livres en 2018. Je suis payé le prix courant pour 25 % de mes QIT (5,25 \$ en 2018) et 50 % du prix au débarquement pour les 75 % restants. En 2018, j'ai été payé 4,35 \$ la livre pour du poisson dont le prix est de 8,75 \$ en moyenne au débarquement. Mon équipage et moi avons donc fait 4,40 \$ sur le poisson pêché avec un permis à quotas loué. Certains considèrent Canfisco comme une entité géante, impitoyable, avide et malveillante sur la côte. Je dois dire que ce n'est pas l'expérience que j'en ai lorsque je la compare aux plus de 10 compagnies à qui je vends du poisson depuis 40 ans. Je trouve que le personnel est serviable et accommodant et que les prix sont justes. Elle paie rapidement, et le prix de location n'est jamais facturé à l'avance, mais selon l'entente que j'ai choisie. Je n'ai jamais emprunté un sou ni à Canfisco, ni à aucune autre entreprise de pêche, ni à un seul ami ou membre de ma famille pour investir dans l'entreprise de pêche.
  - Je ne fais pas payer de frais de location à mon équipage sur les QIT que je détiens – il obtient une part du prix total au débarquement. Mon principal employé, premier officier de pont et ingénieur, a gagné 40 000 \$ en 11 jours de pêche en 2018, et les trois autres ont fait 34 000 \$ chacun durant la même période. Le travail sur le bateau effectué par les membres de l'équipage en hiver et au chantier naval est rémunéré 50 \$ de l'heure. Les membres de mon équipage sont fidèles; ils travaillent avec moi depuis 5 à 42 ans. Des jeunes viennent constamment me voir pour savoir si j'ai du travail à leur offrir sur mon bateau.

- En dehors des périodes de pêche, le bateau sert à effectuer les relevés scientifiques du MPO. Certains membres d'équipage y participent. Comme ils ont tous d'autres emplois, ils le font en fonction de leurs disponibilités et des miennes.
- Globalement, mon expérience des 40 dernières années avec le MPO est très positive comme membre de nombreux conseils d'administration, comités et groupes consultatifs. Ces temps-ci, je suis principalement en contact avec l'Unité de gestion des poissons de fond, dans la région du Pacifique, et je trouve que les fonctionnaires qui y travaillent sont intelligents et font preuve de diligence et d'un grand professionnalisme. Ils travaillent fort pour remplir leur mandat en matière de conservation tout en collaborant avec l'industrie pour assurer la gestion des pêches. C'est une période difficile pour les gestionnaires des pêches : les stocks de poissons sont en déclin, les demandes d'accès sont en hausse et des appels en faveur d'une amélioration de la conservation se font entendre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. La Direction générale des sciences de la Station biologique du Pacifique mérite également d'être félicitée pour le travail acharné qu'elle accomplit dans l'évaluation des stocks de dizaines d'espèces dont elle a la responsabilité, malgré ses budgets minimaux. Elle répond toujours aux demandes pour obtenir les données et les évaluations nécessaires à la gestion responsable de nombreuses pêches.
- Je tiens à assurer le Comité que je n'approuve d'aucune façon les prix de location exorbitants qu'exigent certains détenteurs de quotas sans scrupules. Je répartis le coût à parts égales, ce qui est raisonnable, selon moi, compte tenu du capital qu'il faut déboursier pour le bateau, l'équipement et les permis. Pour rester sûr et fiable, un bateau comme le mien coûte en moyenne entre 50 000 \$ et 75 000 \$ en entretien annuel. Un petit budget ne me suffit pas. Je fais partie du groupe de travail sur les risques et les retombées équitables dans le secteur du flétan, qui se réunit régulièrement pour tenter de trouver une solution adaptée à la Colombie-Britannique au problème des coûts de location excessifs dans les pêches de la province. Une proposition a été présentée, a circulé dans les divers secteurs, puis a été communiquée au MPO, puisque le gouvernement a un rôle à jouer dans la recherche d'une solution concrète. Le principe de propriétaire-exploitant, la solution miracle, ne tient pas la route lorsqu'on l'applique aux flottilles de pêche très complexes de la Colombie-Britannique, qui appartiennent à plusieurs propriétaires détenteurs de multiples permis. Je me suis incorporé il y a près de 40 ans, sur les conseils de mon comptable. Arbegar Fishing Co Ltd est propriétaire du bateau, de toutes les licences et de tous les QIT, et elle a signé des ententes de fiducie avec d'autres sociétés concernant les QIT pour les espèces pour lesquelles elle ne possède pas de permis. Je pense par exemple au permis « K » visant la morue charbonnière; il n'en existe que 45 environ. Comme il y a environ 200 bateaux qui débarquent de la morue charbonnière, le nombre de permis est loin d'être suffisant. La seule façon d'assurer l'accès est de conclure des accords de fiducie. Ma fille et mon neveu investissent chaque année dans Arbegar Fishing Co, selon ce que leur permettent leurs

finances. Le conjoint de ma fille prévoit également regrouper ses parts de quotas dans l'entreprise. Qui est le propriétaire – il y en a quatre à présent – et qui devrait être l'exploitant? À de nombreux égards, nous avons plus en commun avec le secteur hauturier de la côte Est qu'avec le secteur côtier.

Vous trouverez ci-joint les rapports sur l'état des quotas pour mon permis de pêche au flétan (L 404) et mon permis de pêche au sébaste (ZN25) afin que vous puissiez voir comment nous comptabilisons les nombreuses espèces par zone. Vous trouverez également une photo d'une aurore boréale prise il y a quelques années, alors que je me dirigeais vers Haida Gwaii après avoir passé le phare de Scarlett Point.

Je souhaite au Comité un bon succès dans ses délibérations et je l'encourage à participer à la création d'un modèle de « risques et de retombées équitables » pour aider l'industrie de la pêche sur la côte Ouest à surmonter ses difficultés. Je pense souvent que la solution pourrait se trouver dans le régime fiscal, mais cela dépasse mes compétences.

Cordialement,

Dave Boyes